



Nations Unies

FCCC/SBSTA/2015/L.25/Corr.1



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
5 décembre 2015
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 11 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*)

de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto,

en particulier des informations à utiliser pour déterminer

le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »

Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »

Projet de conclusions proposé par la Présidente

Rectificatif

Le document FCCC/SBSTA/2015/L.25 daté du 4 décembre 2015 est retiré.

GE.15-21486(F) 071215 071215



Merci de recycler

